Image not found or type unknown

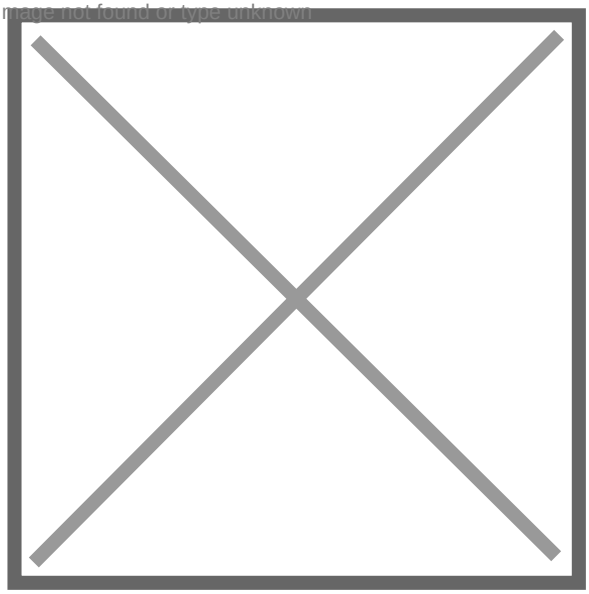

La pompe à chaleur que j'ai fait instaler ne marche pas.

Par **lionel**, le **16/01/2010** à **09:26**

Bonjour,

depuis mi novembre 2009 j'ai fait installer une pompe à chaleur par une entreprise en partenariat avec edf bleu ciel et depuis, toutes les semaines les installateurs viennent parce qu'il fait 16 degres dans la maison.

Alors je ne sais plus quoi faire, puis je recupérer mon argent et qu'ils reprenent leur materiel ?

Merci pour votre aide, cordialement.

Par **jeetendra**, le **16/01/2010** à **09:39**

[fluo]DGCCRF DU NORD[/fluo]
BP 10219 - 59, Boulevard Carnot
59029 LILLE Cedex
Tél. 03 20 13 62 00

[fluo]UFC - QUE CHOISIR de Lille[/fluo]
23, rue Gosselet
59000 LILLE
Tél. : 03.20.85.14.66

Bonjour, prenez contact avec la Dgccrf, l'Association UFC Que Choisir à Lille, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des consommateurs et pourront vous aider à trouver une solution satisfaisante, courage et bonne journée à vous.

Par **Philippe**, le **16/01/2010** à **14:58**

Bonjour à l' intention de Lionel,

J' ai le même problème que toi, installastion d' une pompe à chaleur air/eau le 23 novembre 2009, j' ai froid chez moi entre 15 et 15.5° malgré 4 passage des trechniciens de la société qui l' on installée, lors du dernier passage, ils ont dit que ça venaient sans doute de nos radiateurs. Entre temps, j' ai appelé mon plombier pour l' entretien annuelle de ma chaudière gaz et lui exposer le problème. A la mise en service, ils auraient du faire un désenbouage du système, mise d' un ballon tampon minimun de 200l, alors qu' il ne m' ont mis un 50 ou 75 l. J ' ai l' intention de faire un dossier avec ma protection juridique contre la société qui m''' a fait l' installation soit disant partenaire bleu ciel et certainement edf. Si j' arrive à glaner plus d' info je vous les ferais parvenir.
J' ai l' intention de faire reprendre le matériel et obtenir le remboursement de la facture par la société pour pouvoir rembourser le prêt que j' ai contracté à l' occasion de cette installation. (prêt obtenu dans d' étrange circonstance...)

Par **Gontrand**, le **20/01/2010** à **17:22**

Bonjour,
je crois que nous sommes plusieurs à connaître la même situation.
J'ai également fait installer une pompe à chaleur en juillet 2009 par un partenaire edf-bleu ciel/ Elle est déjà tombée en panne deux fois. A la 2ème intervention j'ai enfin appris que mon installation était pleine de boue et donc qu'il fallait la désembouer. On me propose donc un devis pour cette opération par le sous-traitant de l'opération.Tout semble assez bien rôdé. En effet, je n'apprends que tardivement le découpage des tâches (vente de l'appareil par une société, pose par une autre et entretien par une troisième). Ayant contacté mon plombier, celui-ci me dit que la société qui a vendu l'appareil aurait dû m'informer de la nécessité d'un désembouage au moment de la signature du contrat et que maintenant ce sera difficile de discuter. Je ne sais donc pas s'il faut faire faire ce désembouage indépendamment de l'entreprise partenaire edf ou s'il faut s'en référer à eux. Heureusement que le système fonctionne encore sur la chaudière à gaz car je suis encore en panne. Est-ce une situation isolée ou non?
Merci de vos conseils.

Par **Philippe**, le **20/01/2010** à **21:20**

bjr pour gontrand

je viens de voir ton message au sujet de ton installation.moi aussi mon plombier ma

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

comfirmer qu il faut faire un desembouage de l installation avant mise en place de tout nouveau materiel sur l installation existante .de plus mon plombier a releve plusieurs anomalies sur mon installation ballon tampon trop petit par rapport a mon volume a chauffer ;pas de pots de desembouages installe,circulateur pas assez puissant. mon installattion ne fonctionne pas normalement .15 ,16,17°,malgres 4 passages dela societe.je leurs aie faxer un courrier relatant tout les faits et les constatations de mon plombier,qui n a pas voulu faire l entretien de ma chaudiere pour le motif suivant que ca ne marche pas normalement et pour ne pas mettre sa resposabilite en cause,chose que je comprends .et de meme j aifait un dossier au pres de ma protection juridique pour qu il m assite dans mes demarches et pour me dire si le dossier rentre dans les categoriee des litiges ,ce que je t invite a faire appel la si tu en a une.dans le courier que j ai adresse a la societe je leur ai dit que je faisait un dossier a ma protection juridique pour me faire valoir ce que droit,mise en conformite de mon installation, en esparant trouver une solution equitable pour tout le monde.en esperant t avoir eclaire, j attent une reponce; si j ai du nouveau je le ferais savoir

philippe

Par **Gontrand**, le **20/01/2010** à **22:30**

Philippe,
Merci pour tes conseils. Je pense également constituer un dossier juridique. En attendant je vais aussi contacter l'UFC que choisir pour savoir ce qu'ils en pensent.
Je donnerai alors des nouvelles dans quelques jours.
Gontrand.

Par **sophieluna**, le **05/11/2010** à **15:26**

ou de faire intervenir une personne competente pour controler si c est du a un sous dimenssionnement ou un probleme d installation ... si vous etes dans le 77 je peux peut etre vous eclairer a tous problemes il y a une solution...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés